



Froideville

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 27 octobre 2015

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Restriction d'eau

En juillet dernier, nous avons mis en place des restrictions de consommation d'eau (arrosages des gazons, remplissages de piscines et autres lavages de voitures).

A ce jour, et malgré le peu de précipitations de cet automne, nous pouvons lever ces restrictions : nos sources n'ont pas encore retrouvé leur niveau habituel, mais on peut admettre que les arrosages sont maintenant terminés, tout comme les remplissages de piscine.

Dès la parution en juillet de l'avis de restriction notre consommation d'eau a baissé d'environ 630 m³/jour à env 430 m³/jour, soit une économie de 200 m³/jour !

Bravo et merci pour votre collaboration !

2. RC 546 – Froideville – Montheron – Elargissement de la chaussée

Lors des dernières séances du Conseil communal, vous avez reçu des informations sur l'élargissement de cette chaussée, entre la sortie du village et le chemin de Montaney. Nous avons demandé au Service des routes quelques précisions suite au report des travaux envisagés. Voici leur réponse :

- *La nature et l'emprise des travaux à réaliser le long de la route de Lausanne au droit du quartier « Champ Montaney » s'avèrent plus importants que prévus.*
- *Ces paramètres nécessitent de procéder à des relevés géométriques devant servir à l'élaboration d'un projet de génie civil : stabilisation des talus, réfection et renforcement de la chaussée.*
- *Au niveau de l'atténuation des nuisances sonores, la pose d'un revêtement aux qualités phono absorbantes est en cours d'étude.*

- *Planification : comme vous pouvez le constater, suite aux retards des années 2000, la Direction générale des routes et de la mobilité effectuée de nombreux chantiers de « rattrapage » sur l'ensemble de son réseau. Le tronçon vous concernant fera l'objet d'une priorisation globale.*
- *Dès lors, nous vous proposerons de vous rencontrer lorsque l'étude sera plus aboutie, ce sera également l'occasion d'envisager la possibilité d'intégrer un trottoir menant à la déchèterie, comme suggéré.*

Voilà qui peut s'appeler une réponse de Normand, qui doit rendre les citoyens heureux !

3. Location de la grande salle aux sociétés du village.

Lors de la dernière séance du Conseil communal, M Olivier Martin a rompu une lance en faveur des sociétés locales et du tarif de location de la grande salle qui leur est appliqué.

S'il est vrai que les grandes manifestations à l'extérieur bénéficient de l'aide de nos collaborateurs, ceux-ci doivent aussi s'investir assez souvent au nettoyage et à la remise en ordre de la grande salle ou de la salle de gymnastique.

En ce qui concerne le montant des locations encaissées annuellement, il faut modérer le propos. En voici le détail pour cette législature :

En 2011	Fr. 14'444.00
En 2012	Fr. 14'226.00
En 2013	Fr. 13'886.00
En 2014	Fr. 28'910.00 avec une location de Fr. 10'000.00 à une société extérieure
En 2015	Fr. 16'545.00 à ce jour avec une location de Fr. 5'052.00 à la même société

En 2014, seules 3 sociétés locales ont payés des locations, à savoir :

Union chorale	Fr. 4'710.00 pour 11 jours plus 132 heures à Fr. 5.00
FC Froideville	Fr. 1'131.00 pour 2 jours
Jeunesse	Fr. 1'651.00 pour 3 jours

Il faut relever que l'Union chorale bénéficie de la salle gratuitement lorsqu'elle l'occupe avec les infrastructures destinées au public pendant plusieurs semaines.

La Municipalité est consciente de l'importance des sociétés locales de toutes sortes qui animent la vie de notre quotidien avec leurs nombreux bénévoles.

Elle aide financièrement les sociétés qui s'occupent de la formation des jeunes par le compte 170.365.1. En 2014, en ont bénéficié les clubs de :

- Badminton
- Football
- Gymnastique féminine
- Karaté
- Volley-ball

A noter que chaque société peut disposer de locaux communaux gratuits 2 fois par année, soit pour leur assemblée générale et une fête de Noël interne.

Il nous semble dès lors que les sociétés locales sont au bénéfice de bonnes conditions, même si dans d'autres villages, plus à l'aise financièrement que le nôtre, il existe de meilleurs tarifs.

En tout état de cause, nous restons à l'écoute de toute société locale active qui, à l'issue de l'organisation d'une manifestation, enregistrerait une perte d'exploitation. Cela est déjà arrivé pour des soirées théâtrales ou des vide-greniers.

4. Parcelle 399 (ex. Jean-Pierre Delisle)

Nous vous informons que les travaux de démolition de la ferme, puis la construction des 3 immeubles prévus débuteront le lundi 2 novembre 2015. Des mesures de sécurité particulières seront prises au ch. du Bas-de-la-Fin en fonction de la présence des écoliers dans ce secteur.

5. Refuge de Pré Camuz

Votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour la démolition du bâtiment actuel et la reconstruction de locaux pour le centre sportif.

Le crédit de construction vous sera présenté à la prochaine séance. En cas d'acceptation, nous devons avancer très vite dans la réalisation afin de disposer de vestiaires salubres le plus rapidement possible.

Afin de gagner un peu de temps, nous allons mettre prochainement à l'enquête la démolition des installations. Cela ne préjuge en aucun cas la décision du Conseil pour le crédit de construction. Si celle-ci devait être négative, la situation resterait telle qu'actuellement. Seuls quelques frais administratifs pour cette enquête seraient à charge de la commune.

6. Bureau de poste

Il y a quelques semaines, la Municipalité a été contactée par des responsables de La Poste. Ces derniers ont fait part de leur décision de fermer le bureau de poste de notre commune, au plus tard le 31.12.2016, date de prise de la retraite de la préposée actuelle. Sa remplaçante trouvera une fonction dans un bureau de la région. Le service de distribution du courrier ne changera pas.

Malgré les protestations des autorités, des manifestations du public, la direction du géant jaune n'écoute personne et prend toutes les mesures nécessaires pour un rendement maximum de son exploitation.

Il faut se rappeler que cette entreprise étatique comptait 3400 offices de poste en 2001. A fin 2014, il n'en reste que 1562, et les projets de fermeture ne sont pas terminés. Il faut bien admettre que les habitudes des utilisateurs ont bien changé. En 10 ans, les diminutions suivantes ont été enregistrées, selon les services de La Poste :

- Lettres : moins 65%
- Colis : moins 43%
- Paiements au guichet : moins 34%

En fermant ses bureaux, la poste cherche à mettre en place des services assurés par des particuliers. A cet effet, La Poste a contacté les deux magasins d'alimentation de Froideville, qui se sont déclarés intéressés au service postal.

Les avantages que peuvent en retirer les habitants sont :

- Des heures d'ouverture nettement améliorées, correspondant à celles des magasins.
- La plupart des services de l'office de poste sont assurés.

- Les paiements peuvent se faire avec la Postcard ou la carte EC

Par contre, les retraits d'argent en liquide sont limités à Fr. 500.00.

La Municipalité ne peut que prendre acte, avec regret, de cette décision. Elle laissera à La Poste le soin de se déterminer quant au choix du futur prestataire de service à Froideville.

Nous avons terminé les communications que la Municipalité souhaitait vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de votre attention.

Le Syndic :



Michel PITTET



La Secrétaire :



Alice HENRY